

Développement numérique, Rhône-Alpes région connectée, Point sur la mission interopérabilité / logiciels libres / open data confiée à Jean- Marie Chosson

Monsieur le Président vous m'avez confié une mission pour la promotion de l'interopérabilité en informatique, le développement de l'usage des logiciels et systèmes d'exploitation libres au sein de notre collectivité mais aussi de manière plus large sur l'ensemble de notre territoire.

Je vous en remercie.

C'est aujourd'hui un point d'étape important dans cette mission puisque, à l'occasion de la délibération sur le numérique portée par André Friedenber, que je remercie au passage pour le travail collaboratif fructueux que nous avons pu déployer sous son égide, je vous propose d'engager notre collectivité dans des changements importants en faveur de comportements plus citoyens dans le domaine des usages du numérique.

Premier changement proposé, dans le domaine de l'interopérabilité en informatique :

Quand deux ordinateurs permettent à leurs utilisateurs de communiquer efficacement, on parle de compatibilité. C'est déjà très bien ! ... mais c'est encore largement insuffisant !

Ainsi l'interopérabilité serait une sorte de « compatibilité rendue universelle ». ...et c'est tout de suite bien mieux car beaucoup plus rationnel globalement et bien plus efficace et économe en ressources !

L'interopérabilité est permise par l'utilisation -à systématiser- de formats ouverts de fichiers de données, dans le cadre des échanges numériques conformément aux préconisations du référentiel général d'interopérabilité publié par les services de l'Etat.

A titre d'exemple, si je dois envoyer un fichier de texte à un ensemble de correspondants aux systèmes informatiques variés, je dois, pour une bonne interopérabilité, l'envoyer de préférence au format PDF et non dans un format de fichier fermé qui obligerait mes correspondants à utiliser le même logiciel que moi.

Second changement en faveur de comportements plus citoyens : le choix des logiciels et systèmes d'exploitation publiés sous licences libres.

Leur inventeur, l'américain Richard Stallman indique, sans chauvinisme, que les utiliser revient à mettre en pratique le triptyque de la devise de la République Française « Liberté – égalité – fraternité ».

Tout en protégeant les droits de leurs auteurs, les licences libres garantissent aux utilisateurs les 4 libertés qui les définissent qui sont

- utilisation,
- étude du code source
- modifications et adaptations du logiciel,
- diffusion du logiciel éventuellement modifié.

Ces quatre libertés font **des logiciels libres de véritables « Biens communs logiciels »**.

Appartenant, pour ainsi dire à la société dans son ensemble, il serait incompréhensible qu'ils ne soient pas utilisés par les collectivités locales, à l'instar de ce que font déjà progressivement les services de l'Etat suite à la publication de la circulaire Ayrault de septembre 2012 qui prescrit l'usage des logiciels libres dans les services d'Etat.

De plus,

- ils n'entraînent pas la rémunération de véritables rentes de situations de certains éditeurs notamment américains parfois en situation de quasi-monopole au niveau mondial,
- ils sont robustes et fiables du fait de l'ouverture de leur code source,
- ils sont souples et adaptables aux besoins de la collectivité,
- ils permettent une autonomie de la collectivité vis-à-vis des éditeurs,
- même si, comme on le croit trop souvent, ils ne sont globalement pas gratuits à produire, ils permettent de ne payer le travail de développement qu'une et une seule fois, et permettent ainsi une meilleure maîtrise des coûts de licences,
- pour finir et pour faire vite, ils sont très bons pour l'emploi et l'économie locale et excellents pour l'innovation car nous avons aussi de très bons développeurs en Rhône-alpes !

Ainsi les Sociétés de Services en Logiciels Libres, regroupées dans notre région au sein du PLOSS - RhôneAlpes, proposent des services non délocalisables en termes de développements, d'adaptation, d'installation, de configuration et de maintenance des logiciels libres qu'elles décident de porter.

De plus l'aspect modulaire des briques logicielles libres - réutilisables à volonté dans d'autres projets - leur permet d'être un facteur très puissant en termes d'innovation dans le secteur du génie logiciel. Je vous donne en exemple le robot lycéen exposé dans le hall.

Vous noterez que lorsqu'une fonction logicielle n'existe pas encore en libre, la mutualisation logicielle, et donc le regroupement des collectivités utilisatrices, permet de la développer à coûts mutualisés et maîtrisés. C'est le sens de la proposition d'adhésion à l'ADULLACT.

Troisième changement vers un comportement plus citoyen que nous vous proposons :

C'est de ne plus garder jalousement dans nos tiroirs les données et études produites par la collectivité au nom de nos concitoyens.

C'est pour eux que nous produisons ces données. La démarche d'Open Data, ou de « Données ouvertes », « Donadas dubertas » en occitan à l'intention de notre collègue Belkacem Lounes, nous permet donc de leur les restituer.

L'enjeu est aussi de susciter l'innovation à partir de ces données publiques. Ainsi par exemple, telle association pourra développer des services en direction de ses adhérents ou telle entreprise pourra inventer de nouveaux services à ses clients basés sur ces données.

Par principe toutes les données produites par la collectivité sont ainsi susceptibles d'être progressivement publiées dans le cadre de la démarche d'OpenData en cohérence avec nos démarches de démocratie participative et citoyenne portées par notre collègue L Bencharif.

Cependant des restrictions importantes concernant la protection de la vie privée devront bien sûr être respectées !

Pour conclure je voudrais préciser que dans les trois domaines cités :

interopérabilité en informatique / Logiciels libres / Open Data

Nous vous proposons que la région s'engage pour elle même dans le déploiement de comportements plus vertueux, mais nous vous proposons aussi de déployer des actions de promotions en direction des différents publics rhônalpins (lycées et autres établissements scolaires, CFA, Universités, associations, entreprises, collectivité locales, grand public...).

Par ailleurs cette promotion interviendra aussi dans le cadre des relations avec les autres régions, et dans le cadre des relations internationales et de l'aide au développement.

Nous vous proposons aussi d'adhérer à l'APRIL, association nationale de promotion des logiciels libres regroupant divers types d'utilisateurs dont des collectivités.

Ainsi Monsieur le Président, aujourd'hui est effectivement un point d'étape important dans la mission que vous m'avez confiée,...

Mais j'ai aussi bien conscience que mon travail, et le nôtre collectivement, n'en est finalement qu'à ses débuts dans ces domaines, puisqu'il va falloir que tous collégialement, élus et services, transcrivions quotidiennement en actes concrets les engagements que nous allons prendre tout à l'heure lors du vote de cette délibération.

Merci de votre attention.